

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009

ET RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**RAPPORT
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

**RAPPORT DES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2009**

Monsieur le Président
du Conseil d'Administration
de la Banque Centrale de Tunisie

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Président de la République, nous avons examiné le bilan de la Banque Centrale de Tunisie et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2009 ainsi que l'état de résultat pour l'exercice clos à cette date.

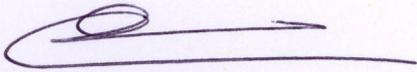
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la Banque, il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Notre examen a été effectué conformément aux dispositions de l'article 29 (nouveau) de la loi n° 58-90 du 19 Septembre 1958 portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie, telle que modifiée par la loi n° 2006-26 du 15 Mai 2006, et aux normes de révision comptable généralement admises ; Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

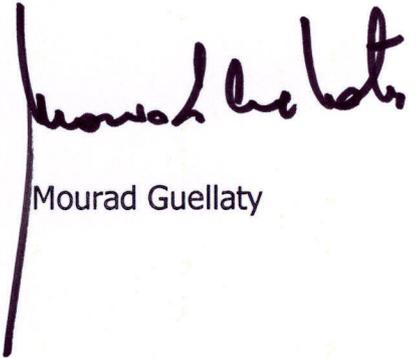
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les états financiers ci-dessus indiqués, expriment de façon sincère et régulière la situation financière de la Banque Centrale de Tunisie au 31 décembre 2009 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date. Les états financiers sont établis sur la base des méthodes comptables d'évaluation et de présentation préconisées par les normes comptables tunisiennes et internationales tout en tenant compte des spécificités de la Banque Centrale et sont comparables à ceux de l'exercice précédent. Les principes comptables les plus significatifs sont décrits dans la note II annexée aux états financiers.

Tunis, le 18 février 2010



Moncef Boussannouga Zammouri



Mourad Guellaty

ETATS FINANCIERS ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2009

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

(Exprimé en dinar tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
Encaisse - or		4 394 852	4 412 137
Souscriptions aux organismes internationaux	1	2 371 793	2 371 793
Position de réserve au FMI	2	42 588 253	38 472 326
Avoirs et placements en D.T.S	3	501 914 258	11 708 161
Avoirs en devises		13 397 463 081	11 687 458 293
Titres achetés dans le cadre des opérations d'Open Market	4	26 296 700	25 073 300
Avance à l'Etat / souscriptions aux Fonds Monétaires	5	616 661 533	558 443 905
Avance permanente à l'Etat	6	25 000 000	25 000 000
Avance remboursable à l'Etat	7		553 125
Effets à l'encaissement	8	32 585 816	30 753 261
Portefeuille-titres de participation	9	31 650 065	31 390 050
Immobilisations		30 481 678	30 999 768
Débiteurs divers	10	25 732 926	24 741 146
Comptes d'ordre et à régulariser	11	25 647 207	10 999 355
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>		<u>14 762 788 162</u>	<u>12 482 376 620</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

(Exprimé en dinar tunisien)

<u>PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</u>	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<u>PASSIF</u>			
Billets et monnaies en circulation	12	5 276 088 906	4 641 106 564
Comptes courants des banques et des établissements financiers		381 185 428	1 330 167 571
Comptes du Gouvernement	13	1 359 555 247	759 693 263
Engagements envers les établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire	14	1 669 000 000	-
Allocations de Droits de Tirage Spéciaux	15	560 733 448	69 784 631
Comptes courants en dinars des organismes étrangers	16	573 320 850	520 037 080
Engagements en devises envers les I.A.T	17	1 691 022 042	2 029 148 223
Comptes étrangers en devises	18	44 610 581	31 636 157
Autres engagements en devises	19		13 625 665
Valeurs en cours de recouvrement	20	10 971 754	79 192 124
Déposants d'effets à l'encaissement	21	34 234 477	40 954 401
Ecart de conversion et de réévaluation	22	151 643 818	160 420 418
Créditeurs divers	23	16 043 744	15 471 425
Provisions pour charges de fabrication des billets, monnaies et médailles	24	2 894 117	15 820 193
Autres provisions			842 191
Comptes d'ordre et à régulariser	25	2 636 831 369	2 232 272 417
<u>TOTAL DU PASSIF</u>		<u>14 408 135 781</u>	<u>11 940 172 323</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>	26		
Capital		6 000 000	6 000 000
Réserves		90 434 099	89 145 872
Autres capitaux propres			116 667
Résultats reportés		141 757	79 423
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		<u>96 575 856</u>	<u>95 341 962</u>
Résultat de l'exercice		258 076 525	446 862 335
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>		<u>354 652 381</u>	<u>542 204 297</u>
<u>TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES</u>		<u>14 762 788 162</u>	<u>12 482 376 620</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

AU 31 DECEMBRE 2009

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<u>ENGAGEMENTS DE GARANTIE</u>	27	<u>8 446 638 369</u>	<u>9 121 484 048</u>
Emprunts obligataires		7 737 761 932	8 480 375 044
Autres emprunts extérieurs		708 876 437	641 109 004
<u>ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS DE SWAP DE DEVISES</u>	27		
Engagements donnés		348 895 824	359 523 938
Engagements reçus		257 070 185	271 057 150
<u>ENGAGEMENTS SUR OPERATIONS DE SWAP DE CHANGE</u>	27		
Engagements donnés			944 450
Engagements reçus			942 572

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2009

(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
<u>PRODUITS</u>			
Produits des opérations d'intervention sur le Marché Monétaire		2 018 298	3 470 273
Intérêts sur placements à terme en devises		156 965 320	351 396 861
Autres produits sur opérations en devises	28	94 156 811	54 440 268
Produits sur opérations avec les organismes internationaux		4 490 988	4 504 067
Intérêts des créances sur l'Etat		133 297	149 094
Intérêts perçus sur les comptes des banques et des établissements financiers		316 154	329 968
Produits divers	29	4 017 456	2 710 187
Reprises de provisions pour charges de fabrication des billets, monnaies et médailles		26 726 076	6 518 392
Reprises de provisions sur titres		2 046	1 817 133
Gains de change / réajustement des comptes en devises		129 230 813	164 617 309
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>		<u>418 057 259</u>	<u>589 953 552</u>
<u>CHARGES</u>			
Charges des opérations d'intervention sur le Marché Monétaire		39 682 316	25 357 729
Intérêts payés sur opérations en devises	30	9 195 693	40 013 995
Autres charges sur opérations en devises	31	24 006 889	13 473 218
Charges sur opérations avec les organismes internationaux		620 927	3 523 156
Charges diverses		209 063	200 301
Charges de personnel		44 113 840	40 597 700
Charges générales d'exploitation		11 571 985	10 457 656
Charges de fabrication des billets, monnaies et médailles		26 726 076	6 518 392
Dotations aux amortissements des immobilisations		3 797 477	2 104 833
Dotations aux résorptions des charges reportées		53 333	
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres		3 135	2 046
Dotations aux autres provisions			842 191
<u>TOTAL DES CHARGES</u>		<u>159 980 734</u>	<u>143 091 217</u>
<u>RESULTAT DE L'EXERCICE</u>		<u>258 076 525</u>	<u>446 862 335</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ARRETES AU 31/12/2009

PRESENTATION GENERALE

Le total du bilan de la Banque Centrale de Tunisie, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, s'est élevé à 14.762,8 MDT, contre 12.482,4 MDT en 2008, soit en augmentation de 2.280,4 MDT ou de 18,3 %.

Quant au résultat de l'exercice, il s'est établi à 258,1 MDT, contre 446,9 MDT en 2008, soit une baisse de 188,8 MDT ou de 42,2 %.

Au niveau des postes de l'actif, les avoirs en devises ont enregistré, d'une année à l'autre, un accroissement de 1.710 MDT ou de 14,6 %, s'établissant à 13.397,5 MDT, contre 11.687,5 MDT en 2008. Cette augmentation est due, notamment, aux emprunts extérieurs contractés auprès des institutions financières internationales et régionales, dans le cadre du financement d'un certain nombre de projets de développement, ainsi qu'aux ressources provenant des recettes touristiques et des investissements directs étrangers.

Les avoirs en droits de tirage spéciaux ont augmenté, de leur côté, de 490,2 MDT pour atteindre 501,9 MDT contre 11,7 MDT en 2008. Cette augmentation est attribuable, essentiellement, aux allocations de DTS accordées par le Fonds Monétaire International à la Tunisie pour un montant de 238,5 millions de DTS, dont 212,4 millions de DTS au titre de l'allocation générale et 26,1 millions de DTS au titre de l'allocation spéciale. En effet, le FMI a décidé, au cours du mois de juillet 2009, d'émettre l'équivalent de 283 milliards de dollars US sous forme de droits de tirage spéciaux, en vue de permettre aux pays membres de disposer de plus de liquidités en réserves, les aidant à contenir les effets de la crise financière.

Quant à l'avance à l'Etat relative à la souscription aux Fonds Monétaires, elle s'est inscrite, d'une année à l'autre, en hausse de 58,2 MDT, résultant de la réévaluation de la participation de la République Tunisienne au Fonds Monétaire International et ce, sur la base du nouveau cours du DTS par rapport au dinar, tel qu'il a été fixé par ledit fonds le 30 avril 2009. C'est que la valeur du DTS par rapport au dinar, s'est appréciée de 9,7 % en comparaison avec sa valeur au 30 avril 2008.

L'appréciation du DTS par rapport au dinar, a eu également un effet sur le poste « Position de réserve au FMI » qui a enregistré un accroissement de 4,1 MDT, pour s'élever à 42,6 MDT contre 38,5 MDT en 2008.

La rubrique « Comptes d'ordre et à régulariser » a enregistré, pour sa part, une augmentation de 14,6 MDT, par rapport à l'année 2008, due notamment, à la hausse des intérêts à recevoir sur les titres en devises, enregistrés dans les comptes de régularisation, en rattachement des produits à l'exercice auquel ils se rapportent.

Au niveau des postes du passif, les billets et monnaies en circulation se sont accrus de 635 MDT pour s'établir à 5.276,1 MDT contre 4.641,1 MDT en 2008. Il est à noter que le rythme d'accroissement s'est accéléré, passant d'une année à l'autre de 6,7 % à 13,7 %.

Par ailleurs, l'encours des engagements envers les établissements de crédit liés aux opérations de politique monétaire s'est élevé à 1.669 MDT au 31 décembre 2009, reflétant la situation excédentaire de la liquidité bancaire qui a caractérisé l'année 2009 et qui a nécessité l'intervention de l'Institut d'émission sur le marché monétaire pour éponger le surplus de liquidité, essentiellement au moyen d'appels d'offres négatifs. Il y a lieu de signaler, dans ce cadre, que le volume moyen des reprises de liquidités opérées par la Banque Centrale, a doublé, d'une année à l'autre, s'établissant à 844 MDT en 2009, contre 418 MDT en 2008.

En corollaire, mais aussi sous l'effet de la réduction du taux de la réserve obligatoire intervenue en début d'année, le solde des comptes des banques et des établissements financiers, a enregistré une régression notable de 949 MDT, en s'élevant à 381,2 MDT à fin 2009, contre 1.330,2 MDT au 31 décembre 2008.

Quant aux comptes du Gouvernement, ils ont enregistré une hausse de 599,9 MDT due, essentiellement, aux ressources mobilisées au titre des emprunts extérieurs de l'Etat et enregistrées dans les « comptes spéciaux en devises » dont le solde a augmenté de 428 MDT, ainsi qu'à l'encaissement du produit de la cession de la troisième licence de téléphonie fixe et mobile de la troisième génération pour un montant de 187,3 MDT, enregistré dans les « comptes divers du Gouvernement ». Il y a lieu de noter, par ailleurs, que le solde du compte courant du Trésor s'est maintenu à son niveau de 2008, soit 396 MDT.

En outre, la rubrique « Comptes d'ordre et à régulariser » s'est inscrite en hausse de 404,6 MDT due, essentiellement, au fait que la part des bénéficiaires

de la Banque Centrale au titre de l'exercice 2008 revenant à l'Etat, et s'élevant à 432 MDT, figure encore dans ces comptes, en attendant l'appel de fonds par le Ministère des Finances.

Par ailleurs, et reflétant essentiellement l'appréciation de la valeur de la monnaie européenne vis à vis du dinar, les opérations de réévaluation des comptes libellés en devises ont généré une plus-value de 119,2 MDT, venant s'ajouter aux 160 MDT provenant de l'exercice précédent. En guise de provision de couverture des risques inhérents aux fluctuations des taux de change en 2010, un montant de 150 MDT a été maintenu dans le compte « écarts de conversion », et le reliquat de 129,2 MDT a été intégré dans le résultat de l'exercice, contre 164,6 MDT en 2008.

Au niveau de l'état de résultat, les intérêts des placements en devises ont enregistré une régression sensible de 194,4 MDT ou de 55,3 % reflétant, notamment, le faible niveau des taux d'intérêt et, à un degré moindre, la poursuite de la stratégie prudente dans la gestion des réserves de change, favorisant l'objectif de sécurité sur celui de rendement dans les opérations de placement.

Les autres produits sur opérations en devises ont enregistré, en revanche, un accroissement de 39,7 MDT, provenant notamment des gains de change sur les opérations courantes qui se sont élevés à 49,4 MDT en 2009 contre 11,3 MDT en 2008, soit une augmentation de 38,1 MDT.

Du côté des charges financières, les intérêts payés sur les opérations en devises se sont contractés sous l'effet, notamment, de la baisse sensible des intérêts des emprunts sur le marché monétaire en devises (- 30,5 MDT), due, essentiellement, à l'affaiblissement poursuivi en 2009 des taux d'intérêt sur les principales devises.

Quant aux opérations d'intervention sur le marché monétaire, elles ont généré des charges nettes de 37,7 MDT contre 21,9 MDT en 2008. Ce résultat traduit la situation excédentaire de la liquidité bancaire qui a caractérisé l'année 2009 et qui a amené l'Institut d'émission à multiplier ses interventions, au courant de l'année, afin d'éponger le surplus de liquidité, notamment au moyen d'appels d'offres négatifs.

Concernant les charges d'exploitation, elles ont enregistré, d'une année à l'autre, une augmentation de 4,6 MDT, s'élevant à 55,7 MDT, contre 51,1 MDT en 2008. En effet, les charges de personnel et les charges générales d'exploitation se sont accrues, respectivement, de 3,5 MDT et 1,1 MDT.

I - CADRE JURIDIQUE ET REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers de la Banque centrale de Tunisie sont élaborés en conformité avec les dispositions de la loi n°58-90 du 19 septembre 1958 portant création et organisation de la Banque centrale de Tunisie, telle que modifiée par les textes subséquents, d'une part, et les normes comptables tunisiennes, tout en tenant compte des spécificités de l'activité de la BCT, d'autre part.

Les états financiers de la BCT comprennent

- le bilan,
- l'état des engagements hors bilan,
- l'état de résultat,
- et les notes aux états financiers.

II - PRINCIPES COMPTABLES ET REGLES D'EVALUATION

1) ENCAISSE-OR

Les avoirs en or de la Banque sont évalués au cours officiel de l'or tel qu'arrêté par le décret-loi n°64-18 du 28 septembre 1964 portant définition du dinar. En effet, l'article 2 dudit décret stipule que « *la parité officielle du dinar est fixée à 1,69271 gramme d'or fin pour un dinar* ». Il s'ensuit qu'un gramme d'or fin équivaut à 0,590768649 dinar.

Après la dévaluation du dinar en 1986, en application du décret n°86-785 du 18 août 1986, le cours officiel de l'or s'est établi à 0,6498475 dinar pour un gramme d'or fin.

2) ACTIFS ET PASSIFS EN DEVICES

Les actifs et passifs libellés en devises sont convertis en dinar aux « *taux de référence comptable* » qui demeurent fixes pour une durée d'un mois.

Les taux de référence comptable représentent les cours moyens ([cours achat + cours vente]/2) fixés par la BCT le dernier jour ouvrable de chaque mois.

Les actifs et passifs libellés en devises sont réévalués à chaque fin de mois. Les pertes et les gains latents résultant des réévaluations mensuelles, sont comptabilisés dans le compte de bilan « *écarts de conversion* ».

3) PRISE EN COMPTE DES PRODUITS ET DES CHARGES

3.1 La constatation des produits et des charges obéit au principe comptable de « *l'indépendance des exercices* ». Ainsi, les produits et les charges sont rattachés à l'exercice comptable au cours duquel ils sont acquis ou dus.

3.2 Les produits et les charges découlant des opérations en monnaies étrangères sont convertis en dinar aux taux de change en vigueur le jour de leur réalisation.

3.3 A la clôture de l'exercice, le solde du compte « *écarts de conversion* » est traité, selon le cas, comme suit :

- solde débiteur : le montant total du solde est comptabilisé comme charge de l'exercice,
- solde créditeur : il n'est comptabilisé dans le compte de résultat comme gains de change au titre des réajustements des comptes en devises, qu'une partie dudit solde après estimation du montant devant être reporté à l'exercice suivant pour couvrir les pertes de change éventuelles qui seraient enregistrées au cours dudit exercice.

3.4 Sont constatées en résultat, comme gains ou pertes de change, les différences qui se dégagent entre les taux de change en vigueur le jour des opérations et les taux de référence comptable. En effet, ces gains et ces pertes découlent de transactions réalisées.

4) LES IMMOBILISATIONS

La comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles, s'effectue par l'application de la règle du « *coût historique* », c'est à dire au coût de leur acquisition ou au coût réel décaissé pour leur réalisation, pour ce qui concerne les constructions.

A l'exception des terrains, les immobilisations sont amortissables d'une manière linéaire sur la durée de vie estimée de l'immobilisation et ce, par l'application des taux usuels pour chaque catégorie de bien immobilisé. Pour

certaines équipements spécifiques à la BCT tels que les équipements de la caisse, la durée de vie et le taux d'amortissement appliqués sont déterminés par référence à l'expérience de leurs utilisateurs.

Les immobilisations corporelles sont composées, notamment, des terrains, des constructions, des équipements techniques, du matériel informatique, des équipements de la caisse, du matériel de transport et des équipements de bureau.

Les immobilisations incorporelles sont constituées, essentiellement, par les logiciels informatiques.

5) LES TITRES EN DEVISES

Les titres libellés en devises, faisant partie de la rubrique « *avoirs en devises* », sont évalués au prix du marché à la date de clôture de l'exercice.

Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché des titres, donnent lieu à la constatation de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

6) LES TITRES EN DINAR

Les titres en dinar achetés dans le cadre des opérations d'open market, sont évalués au prix du marché à la date de clôture du bilan. Les moins-values ou les plus-values latentes résultant de la réévaluation sont comptabilisées dans le compte de bilan « *écarts de réévaluation* ».

7) PORTEFEUILLE-TITRES DE PARTICIPATION

Le portefeuille-titres de participation de la BCT est composé des actions qu'elle a souscrites dans le cadre de l'article 53 de ses statuts et qui représentent les parts lui revenant dans le capital de certains organismes et entreprises non résidents ainsi que des entreprises résidentes ayant pour objet la gestion des services bancaires communs. Ces actions sont comptabilisées au prix de leur acquisition.

III - EXPLICATIONS DETAILLEES DES POSTES DES ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : SOUSCRIPTIONS AUX ORGANISMES INTERNATIONAUX

Le montant enregistré au sein de cette rubrique, représente le total des sommes réglées par la BCT au profit de certains organismes financiers internationaux, au titre des quotes-parts souscrites en or ou en devises par la République Tunisienne au capital desdits organismes et ce, en vertu de lois promulguées en la matière, autorisant la Banque Centrale, à enregistrer lesdites quotes-parts dans l'actif du bilan de la Banque.

La date de la dernière opération effectuée dans ce cadre remonte à l'année 1969 ; l'Etat a, depuis, pris en charge toutes les opérations de souscriptions, aussi bien en monnaie locale qu'en devises.

Il s'agit des organismes ci-après :

Organisme	Montant souscrit (en TND)¹
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement	215 408
Association Internationale de Développement	87 202
Société Financière Internationale	76 808
Banque Africaine de Développement	1 992 375

NOTE 2 : POSITION DE RESERVE AU FMI

Le montant enregistré sous cette rubrique (42,6 MDT)², représente la contre-valeur en dinars de la partie souscrite en devises (20,2 millions de DTS) de la quote-part de la Tunisie au capital du FMI. Elle représente la différence entre le montant total de la quote-part de la Tunisie (286,5 millions de DTS) et les avoirs en dinar du FMI, logés dans son compte n° 1 ouvert sur les livres de la BCT.

¹ – Il s'agit de la contre-valeur en TND, aux cours de change historiques, des montants souscrits en or ou en devises.

² - 1 TND = 0,475454 DTS selon la cotation du FMI en vigueur depuis le 30 avril 2009.

Au même titre que les avoirs en devises, la position de réserve au FMI fait partie des réserves internationales de la Tunisie. En effet, en cas de besoin de soutien à la balance des paiements, ces actifs de réserve libellés en DTS, pourraient faire l'objet de tirages sur le Fmi, sans conditions préalables, et ce, en les convertissant en monnaies qui soient plus librement convertibles.

NOTE 3 : AVOIRS ET PLACEMENTS EN DTS

Ce poste regroupe :

- le solde du compte en DTS ouvert au nom de la BCT sur les livres du Fmi. Au 31 décembre 2009, ce solde s'élevait à 241,8 millions de DTS, soit l'équivalent, à cette même date, de 497,1 millions de dinars¹.
- le montant en DTS représentant la contribution de la BCT au fonds fiduciaire FRPC²-PPTE³ administré par le Fonds monétaire international. Le montant de cette contribution s'élève à 2,4 millions de DTS, soit l'équivalent de 4,9 millions de dinars¹.

	2009	2008
<u>AVOIRS ET PLACEMENTS EN DROITS DE TIRAGE SPECIAUX</u>	<u>501 914 258</u>	<u>11 708 161</u>
Avoirs en droits de tirage spéciaux	497 059 608	6 895 389
Placements en DTS	4 854 650	4 812 772

NOTE 4 : TITRES ACHETES DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'OPEN MARKET

Cette rubrique a enregistré un léger accroissement de 1,2 MDT par rapport à l'exercice 2008 et ce, suite à la plus-value résultant de la réévaluation des titres concernés, opérée le 31 décembre 2009.

¹ - 1 DTS = 2,055657 TND au 31/12/2009.

² - Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance

³ - Pays Pauvres Très Endettés

	2009	2008
<u>TITRES ACHETES DANS LE CADRE DES OPERATIONS D'OPEN MARKET</u>	<u>26 296 700</u>	<u>25 073 300</u>
BTA achetés ferme	26 296 700	25 073 300

NOTE 5: AVANCE A L'ETAT RELATIVE A LA SOUSCRIPTION AUX FONDS MONETAIRES

Cette rubrique loge, comme avance au Trésor, la contre-valeur en dinars des montants réglés au titre des souscriptions afférentes aux quotes-parts de la Tunisie dans le capital du Fonds monétaire international et du Fonds monétaire arabe et ce, en application des dispositions de la loi n°77-71 du 7 décembre 1977, fixant les relations entre la Banque centrale de Tunisie et ces deux institutions financières.

- Le Fonds monétaire international : le montant total de la souscription de la Tunisie au capital de cette institution s'élève à 286,5 millions de DTS, dont 266,3 millions souscrits en dinars et crédités dans le compte N° 1 du Fonds monétaire international, et 20,2 millions souscrits en devises convertibles.
- Le Fonds monétaire arabe : la quote-part de la Tunisie au capital de cette institution s'élève à 12,85 millions de dinars arabes de compte, dont 7 millions de dinars arabes de compte représentent la quote-part souscrite en numéraire (6,9 millions souscrits en devises convertibles et 0,1 million souscrit en monnaie locale et crédité dans le compte en dinars du Fonds monétaire arabe ouvert sur les livres de la Banque Centrale) et 5,85 millions de dinars arabes de compte représentent la nouvelle part attribuée à la Tunisie en application de la décision n° 3/2005 du Conseil des Gouverneurs du Fonds, approuvant la libération, par incorporation des réserves, de la partie restante du capital et la distribution de nouvelles parts aux pays membres, proportionnellement à leurs quotes-parts initiales. Il est à noter que le dinar arabe de compte est égal à 3 DTS.

Les souscriptions en dinars au capital de ces deux institutions, enregistrées au crédit de leurs comptes respectifs ouverts sur les livres de la Banque Centrale, font l'objet d'un réajustement annuel pour tenir compte de l'évolution du taux de change des DTS par rapport au dinar tunisien et ce, par référence aux cours fixés par le Fonds Monétaire International.

NOTE 6 : AVANCE PERMANENTE A L'ETAT

Ce poste renferme le montant de l'avance permanente accordée à l'Etat en vertu des dispositions de la convention conclue, à cet effet, entre la Banque centrale et le Ministère des Finances le 29 juin 1970 en application de la loi n° 70-22 du 7 mai 1970 relative à l'assainissement des finances publiques. Cette avance est productive d'intérêt au taux annuel de 0,5 %.

NOTE 7 : AVANCE REMBOURSABLE A L'ETAT

Ce poste enregistre l'encours de l'avance remboursable à l'Etat accordée en vertu de la convention citée ci-dessus et ce, contre le paiement d'un intérêt au taux annuel de 3 %. La dernière échéance au titre de cette avance a été réglée en date du 1^{er} juillet 2009.

NOTE 8 : EFFETS A L'ENCAISSEMENT

Le montant enregistré dans ce poste représente l'encours des titres, et notamment les obligations cautionnées, souscrits en faveur de l'Etat et remis par le Trésor pour encaissement. Ces titres sont conservés dans le portefeuille de la Banque Centrale de Tunisie jusqu'à leur échéance.

NOTE 9 : PORTEFEUILLE-TITRES DE PARTICIPATION

Le montant enregistré dans ce poste représente la partie libérée de la participation de la Banque centrale de Tunisie dans le capital des institutions suivantes :

Institution	Solde en devise	Solde au 31/12/2009 en TND ¹
▪ Union Tunisienne des Banques	7 152 659,46 EUR	13 523 176
▪ La société SWIFT	5 330,00 EUR	10 077
▪ Banque Africaine d'Import Export	10 000 000,00 USD	13 099 500
▪ Banque Maghrébine d'Investissement et de Commerce Extérieur	2 500 000,00 USD	3 274 875
▪ Programme de Financement du Commerce Interarabe	1 250 000,00 USD	1 637 437
▪ SIBTEL	105 000,000 TND	105 000
Total		31 650 065

¹ - Selon les taux de change en vigueur au 31 décembre 2009 :

1 EUR = 1,89065 TND

1 USD = 1,30995 TND

NOTE 10 : DEBITEURS DIVERS

Ce poste abrite, principalement, l'encours des crédits accordés au personnel de la Banque Centrale et qui sont financés sur la réserve pour fonds social.

NOTE 11: COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (ACTIF)

Ce poste renferme, essentiellement, les charges payées d'avance, les produits à recevoir, ainsi que les divers autres montants débiteurs en attente de régularisation. Il est détaillé comme suit :

	2009	2008
<u>COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (ACTIF)</u>	<u>25 647 207</u>	<u>10 999 355</u>
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	20 346 697	6 431 199
Or destiné à la vente aux artisans bijoutiers	1 154 735	118 376
Avances et acomptes au personnel	3 431 735	3 667 958
Autres comptes d'ordre et à régulariser	714 040	781 822

NOTE 12 : BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION

Les billets et monnaies en circulation se sont accrus de 635 MDT ou de 13,7 %, pour s'établir à 5.276,1 MDT contre 4.641,1 en 2008. Ils sont détaillés comme suit :

	2009	2008
<u>BILLETS ET MONNAIES EN CIRCULATION</u>	<u>5 276 088 906</u>	<u>4 641 106 564</u>
Billets	5 052 439 135	4 420 401 160
Monnaies	223 649 771	220 705 404

NOTE 13 : COMPTES DU GOUVERNEMENT

Ce poste contient, essentiellement, le solde du compte courant du Trésor (396 MDT), le solde des comptes spéciaux du Gouvernement Tunisien en devises qui enregistrent les tirages sur les crédits et les dons extérieurs octroyés à l'Etat ou à des établissements publics avec la garantie de l'Etat

(748,6 MDT), ainsi que les soldes des autres comptes relatifs aux divers fonds tenus par la Banque Centrale pour le compte de l'Etat tels que le Fonds de promotion et de décentralisation industrielle (FOPRODI) et le Fonds national de promotion de l'artisanat et des petits métiers (FONAPRA).

	2009	2008
<u>COMPTES DU GOUVERNEMENT</u>	<u>1 359 555 247</u>	<u>759 693 263</u>
Compte courant du Trésor Tunisien	396 012 647	396 927 874
Compte spécial du Gouvernement Tunisien en devises	748 605 063	321 044 699
Gouvernement Tunisien : comptes de dons	1 053 791	2 548 436
FOPRODI	479 201	14 961 337
Gouvernement Tunisien - comptes divers	190 933 568	1 182 188
Compte spécial prêt BIRD 1969	280 000	280 000
FONAPRA	3 566 694	15 550 977
Gouvernement Tunisien - comptes de prêts	18 624 283	7 197 752

NOTE 14: ENGAGEMENTS ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LIES AUX OPERATIONS DE POLITIQUE MONETAIRE

Ce poste enregistre l'encours net de l'intervention de la BCT sur le marché monétaire. Cet encours s'est élevé à 1.669 MDT au 31 décembre 2009, reflétant la situation excédentaire de la liquidité bancaire qui a caractérisé l'année 2009.

NOTE 15 : ALLOCATIONS DE DROITS DE TIRAGE SPECIAUX

Ce poste englobe la contrepartie des montants cumulés des DTS alloués par le Fonds monétaire international à la Tunisie, en sa qualité de pays membre. S'élevant à 272,8 millions de DTS¹ au 31 décembre 2009, ces allocations devraient être restituées au Fonds Monétaire International en cas d'annulation des DTS. Elles constituent, ainsi, un engagement à durée indéterminée envers le Fonds Monétaire International.

¹ - 1 DTS = 2,055657 TND au 31 décembre 2009.

NOTE 16 : COMPTES COURANTS EN DINARS DES ORGANISMES ETRANGERS

Ce poste englobe les soldes des comptes ouverts en dinars au nom des organismes étrangers tels que le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement et le Fonds Monétaire Arabe. C'est le solde du compte N° 1 du Fonds Monétaire International, comportant le montant de la souscription de la Tunisie en dinar au capital du Fonds, qui constitue la plus importante composante de ce poste (560 MDT).

NOTE 17 : ENGAGEMENTS EN DEVISES ENVERS LES I.A.T

Ce poste abrite les avoirs en devises à vue des intermédiaires agréés, d'une part, et l'encours des emprunts de la Banque Centrale sur le marché monétaire en devises, d'autre part.

NOTE 18 : COMPTES ETRANGERS EN DEVISES

Ce poste enregistre le solde global créditeur des comptes ouverts en devises étrangères ou en dinar tunisien convertible, au nom de banques ou d'institutions non résidentes.

NOTE 19 : AUTRES ENGAGEMENTS EN DEVISES

Le compte spécial de dépôt en devises qui était ouvert au nom du Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement Economique Arabe en vertu d'une convention signée à cet effet avec la Banque Centrale de Tunisie, et dont le solde s'est établi à 10,4 millions de dollars US au 31 décembre 2008, soit l'équivalent de 13,6 MDT, a été clôturé et ce, après virement de son solde, sur ordre dudit fonds, aux fins de son utilisation dans le cadre d'une opération d'investissement direct en Tunisie.

NOTE 20 : VALEURS EN COURS DE RECOUVREMENT

Le montant enregistré dans ce poste représente la situation nette créditrice des comptes de recouvrement des valeurs dont, notamment, les chèques tirés au profit du Trésor.

NOTE 21 : DEPOSANTS D'EFFETS A L'ENCAISSEMENT

Ce poste représente la contrepartie du poste d'actif « Effets à l'encaissement ». La différence entre ces deux postes représente la valeur des titres échus envoyés pour recouvrement et dont le montant n'a pas encore été encaissé.

NOTE 22 : ECARTS DE CONVERSION ET DE REEVALUATION

Ce poste comporte la partie du solde créditeur du compte « écarts de conversion » retenue comme provision pour la couverture du risque des variations des taux de change durant l'exercice 2010 (150 MDT) , ainsi que la plus-value dégagée de la réévaluation au prix du marché, des titres achetés dans la cadre des opérations d'open market (1,6 MDT).

NOTE 23 : CREDITEURS DIVERS

Ce poste englobe, essentiellement, les comptes de dépôts de fonds des agents de la Banque, les retenues d'impôts à la source au profit de l'Etat, les montants des contributions au titre de la couverture sociale en attente de paiement et les montants des saisies arrêts opérées sur les comptes courants.

	2009	2008
<u>CREDITEURS DIVERS</u>	<u>16 043 744</u>	<u>15 471 425</u>
Comptes de dépôts de fonds (comptes du personnel, compte de l'Amicale,...)	6 583 298	5 445 775
Retenues d'impôts à la source, TVA collectée et autres impôts et taxes au profit de l'Etat	1 319 344	967 278
Montants des contributions au titre de la couverture sociale, en attente de paiement	1 283 694	1 170 690
- CNSS	600 067	570 197
- STAR	681 977	599 318
- CNRPS	1 650	1 175
Autres créditeurs divers	6 857 408	7 887 682
dont :		
- Saisies-arrêts opérées sur comptes courants	6 116 827	6 698 954
- Montants bloqués sur saisies-arrêts déjà opérées	156 864	148 444
- Autres saisies-arrêts pratiquées entre les mains de la BCT	52 225	52 224
- Compte de développement de la compétitivité dans le secteur du textile et de l'habillement	209 704	434 422
- Bons d'essence en circulation	96 237	88 790
- Intervention du régime d'incitation à l'innovation dans les technologies de l'information	180 375	397 070
- Montants non réclamés provenant du compte d'attente « crédits en attente d'affectation »	7 072	30 398

**NOTE 24 : PROVISIONS POUR CHARGES DE FABRICATION DES BILLETS,
MONNAIES ET MEDAILLES**

Le montant figurant sous cette rubrique, représente le reliquat des ressources affectées au financement des programmes de fabrication des billets de banque, monnaies et médailles, lors de la répartition des bénéfices des exercices précédents.

NOTE 25: COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (PASSIF)

Ce poste renferme, essentiellement, les montants créditeurs en attente de régularisation, les charges à payer, les produits perçus d'avance et la contrepartie de la position de réserve au Fonds monétaire international.

	2009	2008
<u>COMPTES D'ORDRE ET A REGULARISER (PASSIF)</u>	<u>2 636 831 369</u>	<u>2 232 272 417</u>
Contrepartie de la position de réserve au Fmi	42 588 253	38 472 326
Devises en attente d'affectation	2 126 675 549	2 128 473 502
<i>dont : recettes de privatisation de Tunisie Télécom</i>	<i>2 124 418 924</i>	<i>2 125 959 592</i>
Charges à payer et produits divers perçus d'avance	4 415 264	5 199 270
Intérêts perçus d'avance sur titres en devises	19 903 722	46 455 874
Dépenses à régler à caractère spécifique et exceptionnel	2 339 949	2 400 753
Charges de personnel à payer	7 194 900	7 026 497
Autres comptes d'ordre et à régulariser	433 713 732	4 244 195
<i>dont : part revenant à l'Etat sur les bénéfices de la BCT au titre de l'exercice 2008.</i>	<i>432 000 000</i>	

NOTE 26: CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice 2009, ont atteint 354,7 MDT au 31 décembre 2009, contre 542,2 MDT au 31 décembre 2008, soit une baisse de 187,5 MDT. Ils sont détaillés comme suit :

	2009	2008
Capital	6 000 000	6 000 000
Réserves	90 434 098	89 145 872
Autres capitaux propres		116 667
Résultats reportés	141 757	79 423
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	96 575 855	95 341 962
Résultat de l'exercice	258 076 525	446 862 335
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</u>	354 652 380	542 204 297

La rubrique « autres capitaux propres » est constituée de la subvention d'investissement provenant de l'assistance technique accordée par le Fonds monétaire arabe dans le cadre du crédit relatif à la deuxième facilité d'ajustement structurel. En effet, une partie du montant de l'assistance technique précitée, a été utilisée pour le financement partiel de l'acquisition du logiciel relatif au Système des virements de gros montants (SGMT). La partie égale au montant de la dernière tranche de l'amortissement annuel de l'immobilisation incorporelle constituée par le logiciel précité, a été intégrée dans les produits de la Banque.

NOTE 27 : LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'état des engagements hors bilan comporte les engagements de garantie, les engagements sur les opérations de swap de devises et les engagements sur les opérations de swap de change.

- Les engagements de garantie

Sont enregistrés dans ce poste, les emprunts obligataires émis par la Banque centrale de Tunisie pour le compte du Gouvernement Tunisien sur les marchés financiers étrangers (marchés japonais, américain et européen) ainsi que les emprunts extérieurs de l'Etat, contractés dans le cadre de la coopération économique bilatérale. Ces emprunts sont gérés par la Banque centrale pour le compte de l'Etat tout en signant des engagements envers la partie étrangère (banque étrangère ou institution financière) pour le règlement des échéances y afférentes.

Ces emprunts sont enregistrés en principal et intérêts, sauf ceux à taux d'intérêt variables, dont l'enregistrement se limite à leurs montants en principal.

Ces engagements sont, en fait, considérés comme des engagements par signature (hors-bilan) et ce, en application de la convention comptable de la « *prééminence du fonds sur la forme* », sachant que les engagements financiers de la Banque centrale, issus des emprunts cités ci-dessus, leur correspond un engagement similaire de la part de l'Etat pour le remboursement de toutes les échéances des emprunts concernés ainsi que le règlement de toutes les charges financières y afférentes.

Cette rubrique a enregistré, d'une année à l'autre, une baisse de 674,8 MDT due, essentiellement, au règlement de l'emprunt obligataire en euros émis en date du 5 août 1999.

- Les engagements sur les opérations de swap de devises

Ce poste renferme les engagements donnés (devises à livrer) et les engagements reçus (devises à recevoir) dans le cadre d'opérations de swap de devises effectuées pour couvrir le risque de change relatif à certains emprunts obligataires libellés en yen japonais.

- Les engagements sur les opérations de swap de change

Ce poste renferme les engagements donnés (devises à livrer) et les engagements reçus (devises à recevoir) au titre des opérations de swap de change effectuées dans le cadre de la gestion courante des réserves en devises.

NOTE 28: AUTRES PRODUITS SUR OPERATIONS EN DEVISES

Ce poste englobe, essentiellement, les commissions perçues sur les opérations de change (25,8 MDT), les gains de change nets issus de la différence entre les taux de change en vigueur à la date des opérations en devises et les taux de référence comptable (49,4 MDT) et les plus-values résultant de la cession des titres en devises (12,9 MDT).

NOTE 29 : PRODUITS DIVERS

	2009	2008
<u>PRODUITS DIVERS</u>	<u>4 017 456</u>	<u>2 710 187</u>
Produits sur crédits budgétaires non utilisés	1 136 882	725 873
Commissions sur vente de l'or aux artisans bijoutiers	172 518	400 662
Récupérations de charges	441 220	369 861
Pénalités de retards sur exécution des commandes de fabrication de billets et monnaies		13 284
Récupérations au titre des pensions complémentaires de retraite des détachés	172 546	104 405
Revenus des titres de participation	1 331 596	557 488
Produits des services SGMT	231 108	216 067
Les tranches inscrites en produits des subventions d'investissement	116 667	116 667
Autres produits	414 919	205 880

NOTE 30 : INTERETS PAYES SUR OPERATIONS EN DEVISES

Les intérêts payés sur les opérations en devises se sont élevés à 9,2 MDT au 31 décembre 2009 contre 40 MDT au 31 décembre 2008, enregistrant ainsi une baisse de 30,8 MDT due, essentiellement, au repli des intérêts payés au titre de l'intervention sur le marché monétaire domestique en devises.

	2009	2008
<u>INTERETS PAYES SUR OPERATIONS EN DEVISES</u>	<u>9 195 692</u>	<u>40 013 995</u>
Intérêts sur intervention sur le marché monétaire en devises	9 083 970	39 540 466
Intérêts sur comptes de dépôts en devises	91 674	414 470
Intérêts sur découverts en devises à vue	20 048	59 059

NOTE 31 : AUTRES CHARGES SUR OPERATIONS EN DEVISES

Ce poste renferme, essentiellement, les charges relatives aux instruments de couverture du risque de change (swap de change, swap de devises, change à terme...) ainsi que les charges représentant l'étalement de la prime sur les titres en devises.

REPARTITION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2009

Conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi n°58-90 du 19 septembre 1958, portant création et organisation de la Banque Centrale de Tunisie, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé, lors de sa réunion tenue le 24 février 2010, la répartition du résultat de l'exercice 2009 comme suit (montants en dinars) :

Résultat de l'exercice	258.076.525
Provisions pour charges de fabrication des billets, monnaies et médailles	4.000.000
Réserves	4.000.000
Résultats reportés	76.525
Part revenant à l'Etat	250.000.000